



Commune  
de  
MAZAMET

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 081-218101632-20260223-2026\_DEL05-DE



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 février 2026

2026 / 01 / 05

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

### Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 23
REPRESENTES	: 08
ABSENTS	: 02
VOTANTS	: 31

Date de Convocation :	17 FEVRIER 2026
Date d'Affichage :	17 FEVRIER 2026
Secrétaire de Séance :	Michel BERBESSOU

### Étaient présents :

FABRE Olivier, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BERBESSOU Michel, MONNIER Laurent, CHABBERT Cécile, ARMERO Séverine, ESTRABAUD Josiane, CÈNES Alexandre, ASSÉMAT Chloïde, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, CASTAGNÉ Chantal, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

### Étaient absents représentés :

ROUQUETTE Françoise par ALBERT Corine  
BARENS Janine par AMALRIC André  
ROQUES Christine par BANCAL Philippe  
GORIN Serge par LOUP Karine  
KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par ESTRABAUD Josiane  
LAFONT Stéphanie par ARMERO Séverine  
IOUALALEN Valentin par BERBESSOU Michel  
BORIES Pascale par ASSEMAT Christophe

### Étaient absents :

MARTIN Michel  
PUECH Benoît

**OBJET : Exercice 2025 - Budget Principal - Affectation du résultat**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder, après le vote du Compte financier Unique 2025 du budget principal, à l'affectation de l'excédent net cumulé de la section de fonctionnement.

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances - Intercommunalité – Ressources humaines – Administration générales » du mercredi 18 février 2026,

### Le Conseil Municipal,

Constatant qu'au 31 décembre 2025, le Compte Financier Unique du Budget Principal de la Commune fait ressortir un excédent brut cumulé de fonctionnement de 4 444 050,28 € se décomposant ainsi :

\* 2 300 767,94 € correspondant à l'excédent de fonctionnement antérieur cumulé non affecté.

\* 2 143 282,34 € correspondant à l'excédent net de fonctionnement de l'exercice 2025.

Après constatation des restes à réaliser en recette à hauteur de 2 037 244,98 € et en dépense pour 1 331 052,93 €,

### DECIDE, après en avoir délibéré,

- **D'affecter** au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » une partie du résultat brut cumulé de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement pour un montant de **943 330,42 €**.

- **De maintenir** le surplus, d'un montant de **3 500 719,86 €** en section de fonctionnement au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Pour : 31

Contre : 00

Abstention : 00

### La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

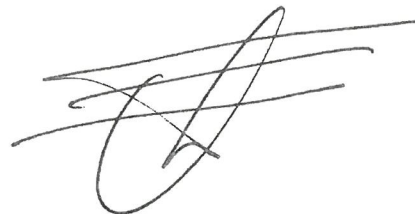
**Le Secrétaire de séance,**



**Michel BERBESSOU**



**Le Maire,**



**Olivier FABRE**

Acte télétransmis en Sous-Préfecture  
Et certifié exécutoire le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.